

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET : PRU Corsy-Beisson, Aix-en-Provence : aide à la réhabilitation de 474 logements locatifs et à la construction de 45 logements par l'OPH 13 Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH « 13 Habitat » une participation globale de 1 250 871 €, dans le cadre de la convention ANRU « Corsy-Beisson », destinée à accompagner :

- la réhabilitation de 474 logements des cités Corsy / Beisson pour un coût prévisionnel de 10 687 683 € et une aide départementale de 992 437 € sur une dépense subventionnable de 10 396 200 €,
- la construction de 30 logements « Corsy Pamina » dont le coût prévisionnel s'élève à 4 829 980 € et la participation départementale ramenée à 168 544 €,
- la construction de 15 logements « Beisson » dont le coût prévisionnel s'élève à 2 414 990 € et la participation départementale ramenée à 89 890 €,

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2011-16020L dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité
M. ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

